



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 07 novembre 2023 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 08 novembre 2023 à 20h.

**44, 34<sup>e</sup> avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre le remplacement du lot 1 462 701 pour la création de deux lots, dont l'un d'une largeur de 12.21 mètres, au lieu de 15 mètres selon la grille des spécifications de la zone H-744.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Jacques Brisebois  
Directeur général par intérim